



Changement d'adresse non demander

Par **gaga**, le **28/01/2008** à **10:52**

je suis separer et une procedure de divorce est en cour et je possede un compte joint avec mon ex qui est debiteur mais se qui se passe sais que je recoi il y a peut de temp du courrier de la banque alors que je n est pas fait de changement d adresse m etant renseigner plus tard j ai su que c etait m on mari qui avai doner mon adresse de vive voi sans mon accord a notre banquier est ce que celui ci avai le droit de le faire sans que je le sache

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **17:42**

Bonjour,

celui ci avait parfaitement le droit à la condition que l'une des personnes ayant procuration sur le compte fasse le changement d'adresse avec la photocopie d'un justificatif (facture edf par exemple).

Par contre sans justificatif le banquier ne peut pas faire de changement d'adresse.

Vous pourriez par exemple retourner à votre banque et refaire un changement d'adresse.

Cordialement.